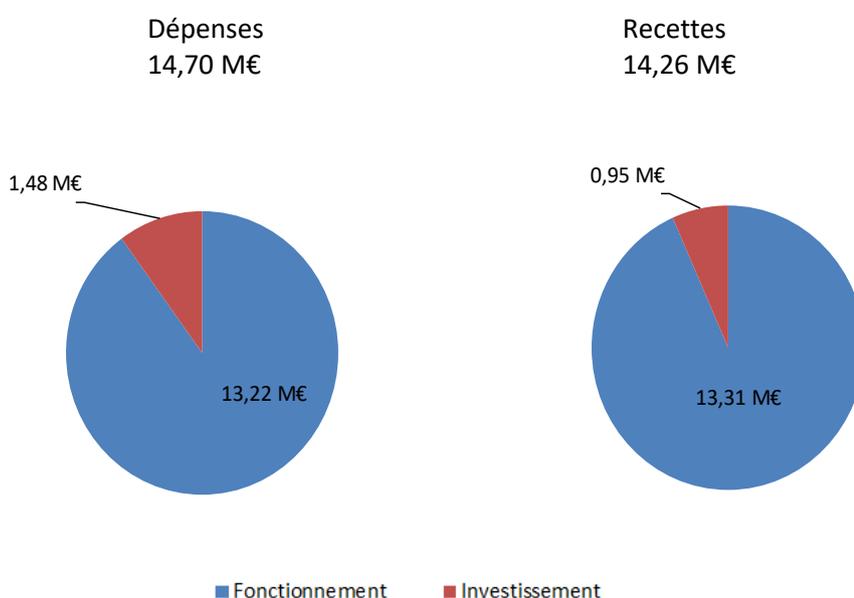


Comptes administratifs 2023 des établissements de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe (instruction budgétaire et comptable M22).

Présentation synthétique (art. L 3313-1 CGCT)

I- La Pouponnière

Le compte administratif de l'exercice 2023 est le suivant :



1. Dépenses d'exploitation

En 2023, les dépenses se sont établies à **13,22 M€** (contre 12,42 M€ en 2022) dont 12,39 M€ de dépenses réelles (90 % pour les dépenses de personnel, 7 % pour les dépenses d'exploitation et 3 % pour les dépenses de structure de l'établissement hors dotations aux amortissements). Les dépenses d'ordre sont de 832 k€ et correspondent à la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de **13,31 M€**. Elles se décomposent en 13,13 M€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé et prix de journée facturés aux autres départements) et de 185 k€ de produits relatifs à l'exploitation.

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **1 480 k€**, composées exclusivement d'immobilisations corporelles.

4. Recettes d'investissement

Les recettes, d'un montant total de **950 k€**, sont composées de 117 k€ de recettes réelles qui correspondent au fonds de compensation pour la TVA. Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements (832 k€).

5. Résultat de clôture et affectation du résultat

De manière synthétique, le compte administratif 2023 de la Pouponnière se présente de la manière suivante :

| Section de fonctionnement | |
|--------------------------------------|---------------------|
| Dépenses | 13 222 735,82 € |
| Recettes hors excédent | 13 314 296,24 € |
| Résultat brut exercice 2023 | 91 560,42 € |
| Résultat antérieur reporté | 504 663,25 € |
| Excédent cumulé exercice 2023 | 596 223,67 € |

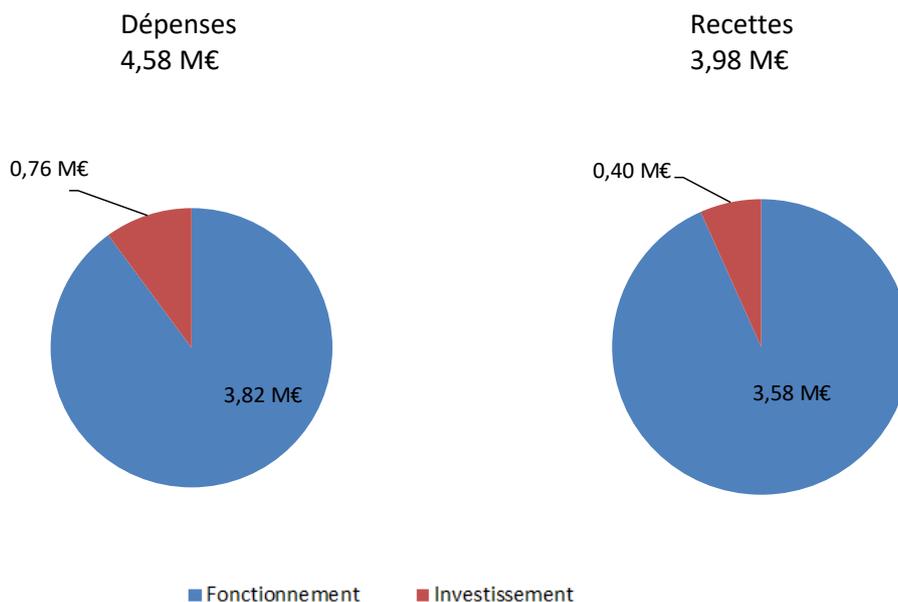
| Section d'investissement | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses | 1 480 365,41 € |
| Recettes hors excédent | 949 716,47 € |
| Résultat brut exercice 2023 | - 530 648,94 € |
| Résultat antérieur reporté | 2 499 455,09 € |
| Excédent cumulé exercice 2023 | 1 968 806,15 € |

L'excédent cumulé d'investissement de l'exercice 2023 de 1 968 806,15 € sera repris à la DM1 2024 (compte 001).

L'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023 de 596 223,67 € sera repris au budget primitif 2025 (compte 002).

II- Le Centre Maternel

Le compte administratif de l'exercice 2023 est le suivant :



1. Dépenses d'exploitation

En 2023, les dépenses se sont établies à **3,82 M€** (contre 3,44 M€ en 2022) dont 3,5 M€ de dépenses réelles (86 % pour les dépenses de personnel, 11 % pour l'exploitation courante de l'établissement et 3 % pour les dépenses de structure).

Les dépenses d'ordre sont de 358 k€ et correspondent à la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de **3,58 M€**. Elles se décomposent en 3,51 M€ de produits de la tarification (prix de journée globalisé), 71 k€ de produits relatifs à l'exploitation.

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **761 k€**, composées presque essentiellement d'immobilisations corporelles.

4. Recettes d'investissement

Les recettes, d'un montant total de **400 k€**, sont composées d'une part de 42 k€ de recettes réelles uniquement constituées par le fonds de compensation pour la TVA et d'autre part de recettes d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements (358 k€).

5. Résultat de clôture et affectation du résultat

De manière synthétique, le compte administratif 2023 du Centre Maternel se présente de la manière suivante :

| Section de fonctionnement | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses | 3 819 834,62 € |
| Recettes hors excédent | 3 581 256,35 € |
| Résultat brut exercice 2023 | - 238 578,27 € |
| Résultat antérieur reporté | 518 062,38 € |
| Excédent cumulé exercice 2023 | 279 484,11 € |

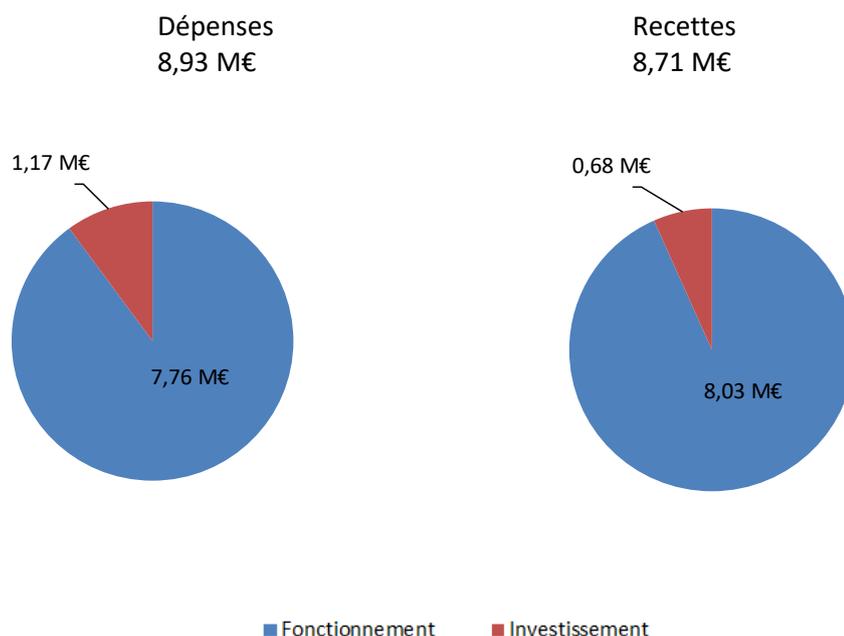
| Section d'investissement | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses | 760 995,32 € |
| Recettes hors excédent | 399 538,86 € |
| Résultat brut exercice 2023 | - 361 456,46 € |
| Résultat antérieur reporté | 2 391 805,48 € |
| Excédent cumulé exercice 2023 | 2 030 349,02 € |

L'excédent cumulé d'investissement de l'exercice 2023 de 2 030 349,02 € sera repris à la DM1 2024 (compte 001).

L'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023 de 279 484,11 € sera repris au budget primitif 2025 (compte 002).

III- La Cité de l'Enfance

Le compte administratif de l'exercice 2023 est le suivant :



1. Dépenses d'exploitation

En 2023, les dépenses se sont établies à **7,76 M€** (contre 7,51 M€ en 2022) dont 7,1 M€ de dépenses réelles (85 % pour les dépenses de personnel, 10 % pour l'exploitation courante de l'établissement et 5 % pour les dépenses de structure).

Les dépenses d'ordre sont de 649 k€ et correspondent à la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation représentent un montant de **8,03 M€**. Elles se décomposent en 8 M€ de produits de la tarification, 17 k€ de produits relatifs à l'exploitation et 1,1 k€ de recettes exceptionnelles.

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **1 173 k€**, composés uniquement d'immobilisations corporelles.

4. Recettes d'investissement

Les recettes, d'un montant total de **685 k€**, sont composées de 36 k€ de recettes réelles (essentiellement du fonds de compensation pour la TVA) et des recettes d'ordre qui correspondent aux dotations aux amortissements (649 k€).

5. Résultat de clôture et affectation du résultat

De manière synthétique, le compte administratif 2023 de la Cité de l'Enfance (hors excédent reporté) se présente de la manière suivante :

| Section de fonctionnement | |
|--------------------------------------|---------------------|
| Dépenses | 7 757 989,79 € |
| Recettes hors excédent | 8 027 526,06 € |
| Résultat brut exercice 2023 | 269 536,27 € |
| Résultat antérieur reporté | 468 483,16 € |
| Excédent cumulé exercice 2023 | 738 019,43 € |

| Section d'investissement | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses | 1 172 969,49 € |
| Recettes hors excédent | 684 705,59 € |
| Résultat brut exercice 2023 | - 488 263,90 € |
| Résultat antérieur reporté | 5 497 556,04 € |
| Excédent cumulé exercice 2023 | 5 009 292,14 € |

L'excédent d'investissement de l'exercice 2023 de 5 009 292,14 € sera repris à la DM1 2024 (compte 001).

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 de 738 019,43 € sera repris au budget primitif 2025 (compte 002).